



Assemblée générale de la FAL

L'urgence de "faire société"

Pour la première fois de l'histoire de la Fédération, la FAL a tenu son assemblée générale à Chamalières. Elle était organisée avec l'appui de la jeune amicale laïque de Chamalières (créée en 2008 et forte à ce jour de 75 membres), sous l'égide de son président Luc Condamin.

Le succès de l'assemblée a tenu à la richesse des travaux (notons le vote des rapports d'activité, moral, financier à l'unanimité), au nombre et à la qualité des personnalités présentes (citons notamment :

René Souchon, président du Conseil régional ; Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil général ; Olivier Chambon, tout nouveau vice-président du Conseil général chargé des associations ; Bertrand Le Roy, directeur départemental de la cohésion sociale ; Louis Giscard d'Estaing, député-maire de Chamalières ; Philippe Bohelay, représentant Serge Godard, sénateur-maire de Clermont-Ferrand) et à la présence de nombreux représentants d'associations affiliées et d'associations amies. Cette assemblée générale a été l'occasion pour la troupe de l'ATR (Atelier théâtral riomois) de proposer une nouvelle fois une lecture mise en scène du Manifeste de la Ligue (présenté une première fois à Gerzat le 8 avril dernier). Gérard Chanel a, quant à lui, après que se sont exprimées les personnalités politiques présentes, exposé son rapport moral.

Extraits du rapport moral présenté par le président Gérard Chanel

Chaque année, nous sollicitons une amicale du département pour la tenue de l'assemblée générale de la Fédération, cette année celle de Chamalières.

Un choix qui se justifie : c'est le témoignage que la Fédération n'existe que par son ancrage local, qu'elle n'existe qu'au travers du travail des associations et qu'il n'y a de vie au sein de la Ligue, au niveau départemental, comme au niveau national, que dans le cadre d'un ensemble de logiques associatives. Un ensemble qui dépasse aujourd'hui 500 associations et 32 000 adhérents pour notre Fédération départementale. Cette assemblée générale nous vaut la présence de personnalités qui honorent notre fédération et de nombreux représentants d'associations amies.

Notre programme : le Manifeste de la Ligue

Nous la placerons sous le signe du Manifeste de la Ligue de l'enseignement "Faire société", manifeste voté au dernier congrès de la Ligue à Toulouse en juin 2010 et que nous avons largement diffusé depuis.

Le Manifeste de la Ligue, véritable programme pour un candidat à une élection au plus haut niveau de l'État mais qui se veut rester plus modestement un outil de débat, est l'œuvre des militants de la Ligue.

Il est notre idéal, notre philosophie et il nous engage dans nos priorités et dans nos pratiques. Le sens renouvelé que nous donnons à l'éducation populaire. La Ligue de l'enseignement, grand mouvement d'éducation populaire, grand mouvement laïque et républicain, grand mouvement d'idées et de débats, grand mouvement d'action et de formation du citoyen, est la plus grande confédération de France, forte de ses 22 URFAL, de ses 90 fédérations, de ses 30 000 associations et de ses 2,5 millions d'adhérents. Avec la Ligue, nous nous devons d'apporter notre contribution comme nous l'avons fait à propos de la laïcité, de l'école et de bien d'autres sujets de société ; nous nous devons de porter notre réflexion sur une réalité, sur un constat dont personne n'ignore l'acuité : la difficulté que nous avons à faire société, à vivre ensemble, dans un monde incertain et complexe, un monde qui, depuis une trentaine d'années, nous a amenés à connaître des transformations sans précédent et d'une rapidité inédite et parfois brutale.

Partant de l'analyse des principales mutations de notre société - mondialisation, individualisme, marché dominant -,



À la tribune, de gauche à droite : Gérard Chanel, président de la FAL ; Luc Condamin, président de l'amicale laïque de Chamalières ; Bertrand Le Roy, directeur départemental de la cohésion sociale.

nous avons évalué les menaces, les opportunités et redéfini les valeurs qui fondent notre action et plus globalement l'impérieuse réussite de "faire société". Justice sociale, liberté, laïcité, solidarité et responsabilité constituent le socle à partir duquel le manifeste propose de redéployer l'action collective autour de quatre axes majeurs :

- recomposer l'action publique ;
- renouveler les pratiques démocratiques ;
- repenser les solidarités ;
- développer une politique de reconnaissance.

Voilà à quoi nous invite ce manifeste : à mobiliser toutes les ressources indispensables pour contribuer "à faire société", pour imaginer demain et retrouver ensemble le goût de l'avenir.

Certes, nous avons des leviers, la volonté de l'ensemble de notre réseau qui connaît, parce que nous sommes aussi au contact du terrain, l'urgence de "faire société", parce que les injustices et les

inégalités persistent et s'aggravent, parce que nous ne voulons pas nous voir imposer des vies sans espoir.

Pour "faire société", deux conditions sont déterminantes :

- il convient d'abord de rétablir la confiance des individus en eux-mêmes et de rétablir aussi la confiance dans l'autre, dans les autres, dans tous les cadres que nous connaissons ;
- il faut aussi dominer les peurs, peur du lendemain, peur de l'autre, de soi-même, quand la vie est sans espoir. Voilà des propositions qu'il est possible et indispensable de traduire en actes, c'est du reste le sens de ces propositions.

Un idéal fondateur : la laïcité

La tâche est immense mais nous avons des convictions.

Il faut être convaincu que notre idéal fondateur, la laïcité, reste l'outil essentiel de la construction du pacte social que nous appelons.

La laïcité telle qu'elle a été définie dans la loi de 1905 définissait un pacte social reposant sur des principes qui étaient partagés à peu près par tout le monde et je ne pense pas que la laïcité ait changé de nature aujourd'hui. En revanche, la société a changé et il paraît utile de chercher les conditions dans lesquelles la laïcité peut retrouver un caractère opératoire.

Aujourd'hui, des débats sémantiques sont venus enrichir mais aussi troubler le débat. Il y a des tenants d'une "laïcité positive", il y a des tenants d'une redéfinition des contours de la laïcité et puis, il y a ceux qui, sans remettre en cause la nature de la laïcité, pensent qu'il convient de réfléchir à la pluralité sociale et culturelle de notre actuelle société.

Se dessinent alors plusieurs logiques, aboutissement de rapports, de débats, de circulaires... Celle de l'interdiction qui renvoie à l'enfermement, aux dérives communautaires.

Une logique d'adaptation qui conduirait à distinguer l'essentiel de l'accessoire et qui permet des accommodements raisonnables.

Une logique que le président de la Ligue qualifie d'égalisations : "Égalisation des moyens, égalisation des droits, égalisation des conditions..." "Une logique qui demande un travail de compréhension et de reconnaissance, l'ouverture d'un dialogue... mais qui reste intraitable sur toute revendication qui heurterait l'ordre public démocratique telle que l'assiduité scolaire, le respect des programmes qui n'admettent aucune dérogation fondée sur des considérations religieuses."



Les personnalités pendant la lecture du Manifeste de la Ligue de l'enseignement par l'ATR.

RENDEZ-VOUS

MANIFESTATIONS

UFOLEP

- 29 mai : tournoi double mixte badminton hommes/femmes à Cournon et tir à l'arc à Ménérol
- 5 juin à Beaulon (03), 12 juin à Ainay (03) et 19 juin à Coulanges (03) : auto course-poursuite sur terre et kart-cross

- 11 et 12 juin à Carquefou (44) : national A tennis de table
- 12 juin à Ventre (commune de Sauxillanges) : course moto sur prairie
- 18 juin à Saint-Genès-Champanelle : tournoi par équipes badminton

Service éducation jeunesse culture

- Spectacles :**
- 20 mai à la Comédie de Clermont-Fd : *L'Immédiat* de Camille Boitel

- 25 mai à la bibliothèque de Mazayes : *Acteurs et pupitres pour la jeunesse* Compagnie Acteurs, Pupitres et Compagnie
- 14 juin à la salle Carrefour Europe à Chamalières : *Et hop* par Christèle Pimenta
- 17 juin à la salle des fêtes de Mazayes : *Pouss'Cailloux* par la Compagnie Entre Eux Deux Rives
- 31 mai : cirque Pinder à l'Espace Ernest-Cristal à Clermont-Fd

USEP

- 8 juin à Clermont-Fd : "Grand Stade" handball
- 9 et 10 juin au stade universitaire à Clermont-Fd : journées départementales basket-ball
- 14 et 16 juin place des Bughes à Clermont-Fd : journées départementales pétanque
- 21 et 28 juin à Orcines et Riom : journées départementales golf

► Suite de la p. 1

Une logique qui implique un État fort et qui assure pleinement ses responsabilités, et puis la voie de la pédagogie ; une pédagogie de la laïcité ne serait-elle pas envisageable pour faciliter la reconnaissance et former des consciences libres ?

La culture au centre de notre projet

Nous sommes convaincus que la culture doit rester constitutive de notre projet d'éducation au suffrage universel, qu'elle doit être au cœur de notre projet politique.

Jean Macé, fondateur de la Ligue, avait en perspective l'école et la culture comme clés de l'émancipation sociale et intellectuelle, la culture comme moteur de la démocratie.

Condorcet écrivait : "Même avec la Constitution la plus libre, un peuple ignorant est esclave... Nous ne désirons pas que les hommes pensent comme nous, mais qu'ils apprennent à penser par eux-mêmes."

Une réponse illustrée par l'actualité... Cette jeunesse du monde arabe en quête de vie, de liberté, de bonheur qui se révolte, cette jeunesse qu'instruction et culture ont émancipée et rendue avide de démocratie et de nos valeurs de laïcité.

Notre grand mouvement d'éducation populaire et tout son réseau sont en cela plus que jamais utiles à notre pays. Réflexion, exigence, expérience, modernité, compréhension des évolutions, sa réussite sont nos atouts et notre garantie. Je vous renvoie à notre mensuel *Auvergne laïque* de mars 2011...

Se rassembler autour de nos valeurs

Le rapport d'activité de notre Fédération témoigne de notre volonté d'action, de notre volonté de rassembler autour de nos valeurs, par la médiation de nos activités dont nous savons qu'elles représentent un moyen de répondre aux difficultés, à la détresse, aux exclusions et qu'elles représentent un élément important du vivre ensemble.

Il montre notre détermination à poursuivre et développer l'ensemble de nos activités, à l'adresse du plus grand nombre et de tous, sans exclusion. Vous avez pu noter notre volonté d'une ambition qui reste bien évidemment dans les limites que nous imposent nos moyens.

Volonté, ambition que nous partageons dans le cadre de partenariats avec l'État (le ministère de l'Éducation nationale, des Affaires sociales en particulier), avec la Région, le Département et les communes.

La richesse d'idées, d'actions, d'activités que représentent la Ligue, la Fédération et les associations ne serait pas ce qu'elle est sans les femmes et les hommes, sans les militants bénévoles, les militants éclairés que vous êtes et qui constituent la colonne vertébrale de notre mouvement.

Assemblée générale de la FAL

La Fédération en quelques chiffres



Frédéric Rideau, directeur général des services, a présenté le rapport d'activité 2010 de la Fédération. L'activité est structurée autour de cinq pôles (Fédératif et services généraux, Culture Éducation Jeunesse, Vacances Loisirs et classes de découverte, Sport pour tous UFOLEP et APAC assurances, Sport scolaire USEP et accompagnement éducatif) et de trois services extérieurs : le service Animation Jeunesse Gergovie Val d'Allier, le village de vacances le Grand Panorama, la maison d'enfants à caractère social du château des Quayres. On notera que les effectifs en termes d'association et d'adhérents se main-

tiennent, voire augmentent légèrement, notamment pour l'activité UFOLEP (voir ci-dessous).

Claude Mahinc, trésorière de la Fédération, a présenté les éléments financiers et comptables. Le commissaire aux comptes en a confirmé la bonne tenue et la sincérité. Le budget prévisionnel 2011 a été adopté.

Enfin, le tiers sortant du conseil d'administration a été renouvelé : 8 candidats (5 en renouvellement et 3 nouveaux) se présentaient et ont été élus.

Après l'intervention de clôture de Bertrand Le Roy, directeur départemental de la cohésion sociale, l'ensemble des participants à l'assemblée générale s'est retrouvé autour du verre de l'amitié et d'un buffet.

497 associations affiliées dont

- ✦ 297 à l'UFOLEP
- ✦ 79 à l'USEP
- ✦ 135 socioculturelles

32 669 adhérents dont

- ✦ 17 514 licenciés UFOLEP
- ✦ 5 968 licenciés USEP
- ✦ 10 089 adhérents socioculturels
- ✦ 16 611 adultes
- ✦ 13 058 jeunes

Le rapport d'activité, le rapport moral, le rapport financier, le budget prévisionnel 2011 ainsi que les tarifs 2011/2012 ont tous été adoptés à l'unanimité.



Les trois nouveaux élus : Christine Schemith, Marie-France Vogt et Éric Collard.

ÉLECTION DU TIERS SORTANT

8 candidats dont 3 nouveaux

Résultats :

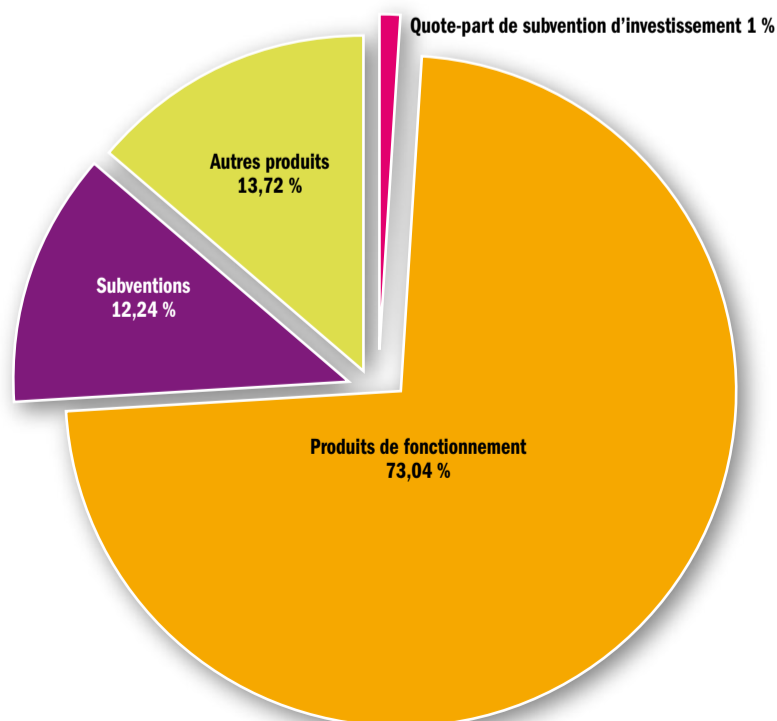
Bernard Christiane, A.L. Isserteaux.....	220 mandats
Bernard Françoise, association ARTS.....	204 mandats
Collard Éric, A.L. FJEP Vic-le-Comte.....	226 mandats
Moulin Roland, Loisirs et Culture Randan.....	226 mandats
Rosas Maria, FJEP Lempdes.....	225 mandats
Schemith Christine, A.L. J.-Moulin Veyre-Monton.....	226 mandats
Viallis Jean-Louis, FJEP A.L. Chanteranne.....	226 mandats
Vogt Marie-France, A.L. Vallières.....	209 mandats

Tous les candidats sont élus.

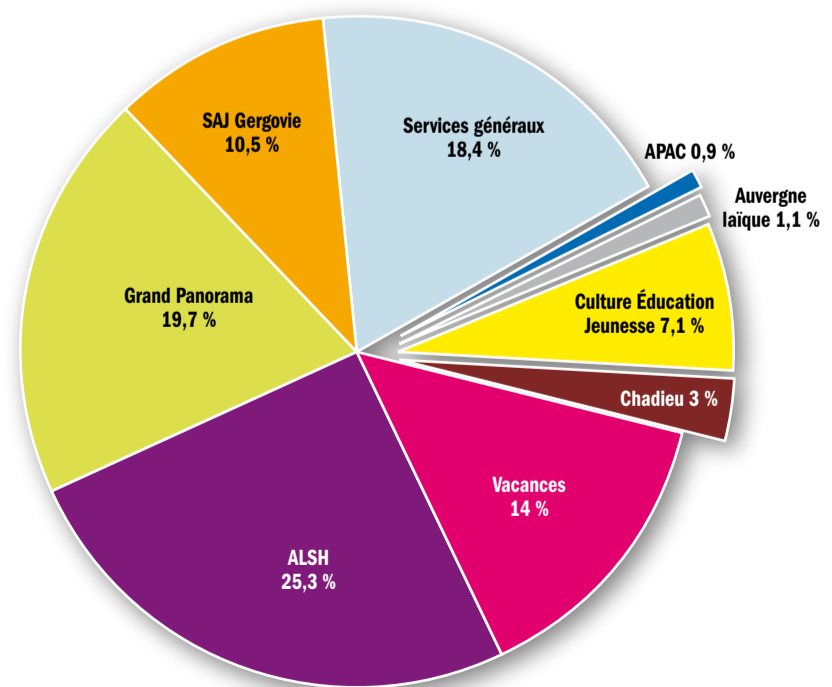
Présentation du budget prévisionnel 2011

- Le budget prévisionnel 2011 adopté est équilibré à hauteur de 3 404 020 €.
- Les produits sont en augmentation de 7,1 %.
- Les charges sont en augmentation de 1,5 %.

Répartition des produits



Charges par secteur d'activité



Amicale laïque d'Augerolles

Augerolles, une commune très "amicale"

Sportivement, Augerolles se mérite : si la côte de Piboulet, bien aménagée maintenant, passe inaperçue au volant d'une voiture, le cycliste ou le marcheur en saisit mieux la difficulté. Est-ce parce que les communications ne sont pas aisées aux confins de la montagne de Thiers et des Hautes Chaumes du Forez que la vie amicaliste est si riche à Augerolles ?

Volonté de s'unir, désir de bien vivre ensemble, toujours est-il qu'Augerolles mérite qu'*Auvergne laïque* y revienne pour faire connaître l'amicale La Pastourelle Forézienne vouée à la danse folklorique et l'amicale Les Farceurs qui s'est donné le théâtre amateur pour spécialité. Ce sera chose faite dans un prochain numéro.

Pour l'heure, saluons le dynamisme de l'amicale laïque d'Augerolles, "mère" des deux autres et ainsi appelée lors du toilettage récent (2009) des anciens statuts de "L'association des amis anciens et

anciennes élèves des écoles laïques d'Augerolles", elle-même fondée en 1937. C'est une équipe composée de parents d'élèves, d'anciens élèves et d'amis aux convictions laïques affirmées, équipe soudée autour de la présidente Nathalie Despalles, qui a en charge de porter les projets en cours.

Les vingt-cinq amicalistes actifs reçoivent, autant que de besoin, le renfort de nombreux bénévoles pour mener à terme un calendrier festif des plus chargé essentiellement au profit de l'école communale. Les relations avec celle-ci ont d'ailleurs été redéfinies et le rôle de chacun clairement précisé entre aide financière attribuée sur projet (jusqu'à 6 000 € par an soutiennent les activités scolaires et périscolaires) et coopération notamment en facilitant la diffusion de l'information en direction des élèves et de leurs parents. C'est donc dans le respect de ses statuts (contribuer au développement des œuvres scolaires, organiser et participer à différentes mani-



LE BUREAU

Présidente : Nathalie Despalles
Vice-président : Manuel Amaro
Vice-présidente : Anne Faure
Trésorier : Cédric Berthéol
Secrétaire : Sandrine Borrot

festations de loisirs ou à caractère plus scolaire, cultiver les relations amicales au travers de ses activités), grâce à ses membres d'honneur, actifs et bienfaiteurs et avec l'aide financière du Conseil général,

LE CALENDRIER

Pour tous :

- Tripe de mai.
- Bals disco de juillet et octobre.
- 5^e Fête de l'automne le 16 octobre (jus de pomme, confitures, cuisine auvergnate, pièce de théâtre...).
- Char de la fête patronale.

Pour les enfants :

- Bal costumé de février.
- Baptême de l'air des CM2.
- Spectacle de Noël et cadeaux (avec l'aide de la municipalité).
- Cinéparc.
- Aide à l'équipement (achat de trottinettes, ballons, jeux divers) et aux projets scolaires (sorties, visites...).

de la communauté de communes du Pays de Courpière et de la municipalité d'Augerolles, que l'amicale poursuivra son chemin pavé d'idéal et de convivialité.

Foyer culturel laïque d'Ennezat

Un état d'esprit qui perdure au fil du temps

Imprégné depuis sa création en 1972 par la philosophie de Paul Mosnier* "qui voulait pour sa commune une association permettant aux habitants de vivre en harmonie et de trouver sur place les activités culturelles ou de loisirs dont ils avaient besoin", le foyer laïque culturel d'Ennezat compte aujourd'hui 225 adhérents répartis en 11 sections et entend bien poursuivre son action dans la voie tracée par son fondateur qui porte toujours un regard attentif et bienveillant sur la vie actuelle du FCL. Stabilité des hommes (Jean-Paul Bouchon, qui a succédé à Édouard Ferreira en juin 2010, est le troisième président de l'histoire du foyer) et stabilité de l'état d'esprit fait de convivialité, d'humilité et de facilité d'accès aux activités.

Pour Martine Gadeau, membre du bureau, l'objectif du foyer est d'*offrir sur place aux Nazadaires des activités de ville à un coût raisonnable*.

Grâce au bénévolat presque général des animateurs, à une subvention municipale conséquente et à une gestion rigoureuse du trésorier, le FCL est une association très attractive au-delà même des limites communales ; dans la plupart des sections, les adhérents sont pour moitié Nazadaires et pour l'autre partie des "hors-commune" et toutes affichent un complet. Une liste d'attente existe même pour la section œnologie !

Des sections disparaissent au fil du temps (comme les trois à l'origine de l'association, à savoir la danse folklorique, la photo et l'aéromodélisme), d'autres voient le jour régulièrement au gré des propositions. "La création de nouvelles sections repose sur des initiatives individuelles, le foyer sert de base d'accueil pour faciliter leur lancement sans pour autant avoir besoin de créer une nouvelle association", explique avec enthousiasme le président Bouchon, fier de la dernière née, "L'aide aux devoirs". Celle-ci a pris naissance au sein de la section randonnée, en discutant des besoins de certains élèves et de la



Activités 2010/2011

Aides aux devoirs • Arts plastiques
• Randonnée pédestre • Peinture sur porcelaine • Peinture sur soie
• Décoration créative • Tennis de table • Céramique • Œnologie • Pêche à la mouche • Philatélie

disponibilité de retraités-marcheurs. L'équipe enseignante intéressée par cette initiative a favorisé les contacts entre enfants, parents et aidants et ainsi huit petits Nazadaires bénéficient deux fois par semaine du soutien de bénévoles compétents.

D'importants projets sont dans les cartons : une exposition "Arts graphiques" en octobre prochain, une autre en novembre consacrée à la déco, à la peinture et à la céramique et le grand chantier de 2012, à savoir "fêter comme il se doit le 40^e anniversaire du foyer dans la bonne humeur autour des valeurs fondatrices de l'amicale."

C'est ce que souhaite Karine Bouchon, la dynamique secrétaire de l'association, et vu l'enthousiasme des membres du bureau qui ont reçu l'équipe d'*Auvergne laïque*, c'est ce qui se fera !

* Paul Mosnier : fondateur du foyer et de bien d'autres associations locales, président du FLC pendant plus de vingt ans et maire d'Ennezat pendant trente-six ans.

ÉCHOS

USEP Dore-Allier-Durolle : fiers de jouer au rugby

L'association de coordination USEP Dore-Allier-Durolle avait réuni quelque cent cinquante enfants des écoles de Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Thuret, Crevant-Laveine et Lezoux sur le stade annexe de Lezoux pour une journée autour du rugby. Différents ateliers de jeux éducatifs étaient proposés, encadrés par les parents accompagnateurs, les enseignants des classes concernées, les conseillers pédagogiques EPS, les cadres du comité départemental de rugby et par les joueurs espoirs de l'ASM Clermont-Auvergne. Cerise sur le gâteau, ceux-ci avaient apporté dans leurs bagages le fameux bouclier de Brennus avec lequel les enfants ont pu fièrement poser.

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 3 juin 2011

ASSOCIATIONS, ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La banque des valeurs qui n'ont pas de prix

Financement des entreprises d'insertion, du logement social, microcrédit, avance sur subventions...

Vous voyez bien que vous n'êtes pas dans une banque comme les autres. Depuis son origine, le Crédit Coopératif connaît et accompagne l'économie sociale et solidaire et les associations. Deux millions de salariés ! Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup de gens qui pensent, comme le Crédit Coopératif, que le but de l'économie, c'est l'homme. Venant d'une banque, ça donne à réfléchir. Pour changer.

CRÉDIT COOPÉRATIF
33, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIÈRES CEDEX
Tél. 04 73 19 56 90
Fax 04 73 30 97 16
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

By TheWayCreation

Construire et détruire l'école maternelle française

Dans le rapport d'inspection générale rédigé le 30 septembre 1880 par Pauline Kergomard (voir ci-dessous), on trouve cette injonction généreuse : "Ce n'est pas une femme de service qu'il faudrait là [auprès des plus petits], c'est une adjointe ayant étudié l'hygiène de l'enfance, connaissant ses besoins et pouvant y donner satisfaction." Plus d'un siècle après, le 3 juillet 2008, devant la commission des finances du Sénat, Xavier Darcos, alors ministre de l'Éducation nationale, s'interrogeait en ces termes : "Est-ce qu'il est vraiment logique que nous fassions passer des concours bac + 5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ?"... Singulière évolution ! Et singulier mépris qui s'exerce à la fois contre une institution scolaire et son public, réduit à un fonctionnement sommairement physiologique. La déclaration de Darcos (décoré depuis Pâques) est tout à fait significative des postures de la droite qui nous gouverne. Alors que les fondateurs de ce qui deviendra notre école maternelle s'appliquent à en faire un lieu d'apprentissage et d'épanouissement, un lieu où déjà s'affirme et se prépare la citoyenneté, on fomenté aujourd'hui son démantèlement, réfutant sans vergogne (et au seul critère du coût de fonctionnement) l'efficacité d'un apprentissage précoce ouvert à tous les jeunes enfants. Un jardin d'activités (non définies), la sieste, et quelques subalternes pour encadrer le tout : ainsi sont bafouées, avec une incompétence cynique, les perspectives éducatives de l'école maternelle, mises en lumière par de vrais chercheurs et en application par des maîtres souvent enthousiastes.

L'école maternelle a une histoire

Les salles d'asile

On attribue au pasteur Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826) la création des premières institutions éducatives pour la petite enfance. En fait, son prédécesseur dans la paroisse de Waldersbach (actuel département du Bas-Rhin), Jean-Georges Stuber (1722-1797), auteur d'un *Alphabet pour apprendre l'art d'épeler et de lire le français*, y avait créé une école pour adultes et enfants ; et à son initiative, sa servante, une jeune paysanne nommée Sara Banzet (1745-1774), ouvrit en 1767, à l'arrivée d'Oberlin, la première "école à tricoter" qui accueillait une dizaine d'enfants des deux sexes de 3 à 7 ans ; on les initiait au tricot et à d'autres travaux manuels, à l'écriture sainte et au chant des cantiques, mais aussi à la lecture et à l'écriture et aux premiers éléments de la géographie et des sciences naturelles. Le mérite d'Oberlin fut de former d'autres "conductrices de la tendre enfance" pour pérenniser et généraliser dans la région ce type de classes.

Des préoccupations sociales plus qu'éducatives conduisent à la multiplication de ce qu'on appelle significativement les "salles d'asile". Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'industrialisation entraîne l'apparition d'un prolétariat féminin ; les ouvrières ne peuvent plus s'occuper de leurs enfants. À Paris, la première salle d'asile est ouverte en 1828 à l'initiative d'Émilie Mallet-Oberkampff, fille d'industriel et épouse de banquier. En 1833, quand la loi Guizot organise l'enseignement primaire et la formation des maîtres, on dénombre neuf salles d'asile à Paris, neuf à Strasbourg et quatre à Lyon.

Vers la maternelle

Marie Pape-Carpantier (1815-1878) et Pauline Kergomard (1838-1925) marquent l'essor de l'éducation de la prime enfance au XIX^e siècle.

Marie est placée à 19 ans à la tête de la salle d'asile qui s'ouvre à La Flèche en 1834, l'année où l'avocat Jean-Denis Cochin publie un *Manuel des salles d'asile*, leur fixant un programme d'apprentissages : instruction religieuse, premiers éléments de lecture, d'écriture, de calcul, chant, couture et ouvrage manuel. Nommée à l'École normale des salles d'asile ouverte à Paris en 1831, Marie



L'artiste plasticienne Joëlle Gonthier est venue à Vichy le 24 mars mettre en œuvre sa "Grande Lessive", installation artistique éphémère inventée en 2006 et présentée depuis dans 46 pays différents. Ce mode d'expression, gratuit pour les organisateurs, reste soumis à autorisation de l'artiste qui en limite le nombre à deux par an.

fait approuver par Hippolyte Carnot, ministre de l'Instruction publique en 1848, ses "conseils sur la direction des salles d'asile" et la dénomination d'"écoles maternelles". Elle insiste sur l'importance de la "leçon de choses", une approche de la connaissance avant tout sensible, permettant aux jeunes enfants d'ouvrir leur intelligence et de s'approprier le monde à travers le corps et son langage. La déléguée générale des "salles d'asile" conserve pendant vingt-sept ans la direction du "cours pratique" de formation des maîtresses.

En 1880, 4 655 salles accueillent plus de 600 000 enfants ; 80 % sont tenues par des religieuses souvent dévouées mais pour la plupart peu instruites et non formées ; un bon tiers fonctionne comme des garderies ; dans beaucoup d'autres, les enfants subissent des leçons théoriques qu'ils apprennent par cœur. On accueille

parfois dans le même local, doté d'un mobilier inadéquat, des centaines d'enfants, et le claquoir rythme mouvements, prières et exercices. C'est ce qui ressort des premiers rapports que Pauline Kergomard rédige en 1880. Devenue à 18 ans institutrice libre à Bordeaux, puis à Paris, elle doit à Ferdinand Buisson, directeur de l'enseignement primaire, sa nomination comme inspectrice générale des écoles maternelles, définies, par le décret du 2 août 1881, comme "établissements d'éducation". Elle s'efforcera pendant quarante ans de promouvoir "la méthode française" exposée dans son premier rapport en septembre 1880.

La "méthode française"

"... Favoriser d'abord le développement physique, laisser faire aux enfants leur métier d'enfants pour que, devenus hommes, ils puissent faire leur métier

d'hommes ; leur enseigner à voir ce qu'ils regardent... et à en rendre compte dans leur langage, à comparer les choses entre elles ; exciter la curiosité de savoir par des leçons courtes, claires, vivantes sur des sujets concrets ; ne se servir de la mémoire que pour graver dans l'esprit les choses que l'intelligence s'est assimilées ; provoquer leurs observations, leurs objections, leurs saillies ; cultiver leur imagination... ; faire éclore les germes de bonté, de générosité, d'enthousiasme qu'ils renferment par des histoires... appropriées à leur âge ; faire naître le sentiment du beau par la vue des belles choses... se garder toujours de faire produire à leur intelligence des fruits bâtifs. Voilà ce que j'appelle la méthode française."

Le décret du 2 août 1881 définit pour les maternelles publiques, un "programme d'enseignement" qui tient

compte des vues de l'inspectrice générale.

L'école maternelle est mixte, mais le personnel doit y être exclusivement féminin : publique ou libre, chacune doit avoir à sa tête une directrice âgée d'au moins 21 ans et munie d'un certificat d'aptitude spécifique. Si une école maternelle publique accueille plus de vingt-cinq enfants, la directrice sera assistée d'une femme de service et, s'il y en a plus de cinquante, d'une directrice adjointe âgée d'au moins 18 ans et titulaire du même certificat.

Il y aura désormais une inspectrice des écoles maternelles par département, chargée de visiter chaque école deux fois par an. Mais "l'inspection des écoles maternelles libres porte sur la morale, l'hygiène et la salubrité. Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois."

La loi Goblet du 30 octobre 1886 intègre dans le dispositif de l'enseignement primaire les écoles maternelles publiques. La "carte scolaire" leur est appliquée, leur construction et leur entretien sont obligatoires pour les communes "de plus de 2000 âmes". La loi décrète la laïcisation à bref délai du personnel : ce sont désormais des "institutrices", qui, comme les autres, seront formées dans les écoles normales et devront être titulaires du brevet supérieur de capacité et du certificat d'aptitude pédagogique. En 1910, il existe 4 000 écoles maternelles dont les deux tiers sont publiques.

En 1921, est créée une option "écoles maternelles" du brevet supérieur. La même année, Madame Le Saint fonde à Cusset l'Association générale des institutrices des écoles maternelles (AGIEM) avec comme objectifs l'amélioration de la qualité de vie des enfants et du statut des enseignantes qui auparavant n'avaient ni les mêmes horaires ni les mêmes congés que leurs collègues des écoles élémentaires. Ce problème réglé, l'association devient, par ses publications et ses congrès à thèmes, un mouvement pédagogique très influent qui contribue à la création en 1948 de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire. Elle s'ouvre en 1979 aux instituteurs qui ont depuis... le droit d'enseigner en maternelle

L'école maternelle est une école

- mais ils ne représentent aujourd'hui qu'un pour cent des enseignants à ce niveau.

Et maintenant

Il faut attendre 1975 pour que soit rendu obligatoire l'accueil dans une classe maternelle, sur demande de la famille, de tout enfant âgé de 5 ans.

Les instructions qui se multiplient de 1977 à 1989 n'apportent guère de nouveautés. La loi d'orientation de 1989 introduit une curieuse ambiguïté en incluant la grande section à la fois dans le "cycle des apprentissages premiers" et dans celui des "apprentissages fondamentaux"; avec la suppression du corps d'inspection spécifique, on peut voir une volonté de "primarisation" des écoles maternelles. D'ailleurs, les programmes de 2002 et plus encore de 2008 déclarent expressément que "la finalité est de réussir au cours préparatoire".

Si l'école maternelle demeure pour beaucoup de familles "une crèche gratuite", son rôle éducatif n'est plus contesté : une étude publiée en 2003 dans *Éducation et formation* a montré que le taux de redoublement à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux est sensiblement plus élevé chez les enfants scolarisés après leur quatrième anniversaire que chez ceux qui l'ont été avant. Toutefois la pertinence d'une scolarisation dès l'âge de 2 ans est objet de débats pas toujours désintéressés : la Cour des comptes a souligné qu'en raison du désengagement déjà effectif du ministère de l'Éducation nationale, "le taux de scolarisation des 2-3 ans a diminué de 27 % entre 2003 et 2007" et qu'à "la rentrée 2005, 5 000 enfants étaient en attente de scolarisation en maternelle", alors que le taux de fécondité ne cesse de croître en France ; avant d'asséner un commentaire en forme de désaveu pour le ministre : "Cette évolution apparaît peu cohérente au regard de la bonne utilisation de l'argent public : le coût par enfant est moindre s'il est accueilli en maternelle plutôt qu'en EAJE [établissement d'accueil de jeunes enfants, c'est-à-dire les modes de garde collectifs alternatifs, NDLR] (13 368 € en 2006 en EAJE, contre 4 570 € en maternelle, hors périscolaire)."

Grâce aux efforts des municipalités, les écoles maternelles sont aujourd'hui des lieux accueillants, fonctionnels, bien équipés. Les "assistantes techniques spécialisées", que les communes rémunèrent, sont maintenant titulaires du CAP "Petite enfance".

La diversité des activités offertes aux enfants (ludiques, physiques, culturelles, intellectuelles), afin qu'ils s'épanouissent et se socialisent, leur apprend déjà à faire "leur métier d'hommes".

Alors qu'en Europe, ce sont des jardins d'enfants qui accueillent les petits, l'école maternelle française est en place dès les lois sur l'école publique de 1881. Elle a mis du temps à trouver sa manière d'être une école depuis que sa première inspectrice Pauline Kergomard s'est élevée dans son *Rapport sur les salles d'asiles* de 1880 contre "les petits établissements de dressage" pour réclamer "des méthodes rationnelles et instructives". La maternelle devait devenir une école, mais "pas au sens ordinaire du mot". Il fallait que les enfants s'y "instruisent" mais d'une manière pédagogique "qui parle le langage des élèves auxquels elle s'adresse" et qu'ils réalisent de vrais apprentissages selon des modalités pédagogiques adaptées à leur âge.

Tout restait à faire et surtout à inventer pour permettre aux petits d'apprendre ce qui permet de quitter la dépendance de la famille qui, comme disait Alain, "instruit mal", sans rompre cependant, comme disait Anzieu, avec "la continuité d'être nécessaire à leur confiance et à leur capacité d'établir des liens entre lui-même, le monde, les autres ; à leur faculté de jouer, de symboliser, de penser, de créer", avec ce que Dolto appelle la "mémété d'être", ce sentiment de permanence de soi qui subsiste au-delà des changements d'espace, de temps, d'objets et de personnes, qui permet de supporter le "laisser seul", d'habiter un corps autonome, d'entrer dans un monde qui devient peu à peu maîtrisable par l'intériorisation de ses repères sociaux et culturels. C'est cette forme d'identité, sociale et culturelle, intellectuelle et affective, que doit développer l'école maternelle pour permettre de passer du statut d'infans à celui d'élève.

Les inspecteurs et les maîtres sur le terrain d'abord, puis tous ceux qui eurent à les former, en se formant eux-mêmes, enseignants et chercheurs, ont construit la spécificité de la pédagogie de l'école maternelle ; une école qui ne se limite pas à "accueillir" les enfants, mais qui les "scolarise" selon des programmes nationaux qui donnent à la maternelle l'autorité de ses exigences scolaires et de la formation de ses enseignants ainsi que la garantie d'une égalité d'offre sur le territoire.

Que signifie et qu'implique que la maternelle soit une école ?

Si les choix pédagogiques ont évolué depuis la fin de la guerre entre des tendances au gardiennage ludique et d'autres aux apprentissages systématiques du cours préparatoire, cette évolution conserve des fils conducteurs et des permanences qui constituent sa spécificité :

- Pour pouvoir scolariser des enfants entre 2 et 7 ans, la maternelle a dû construire deux types de spécificités : des objectifs d'apprentissage et des modalités pédagogiques capables de les mettre en œuvre.
- Intégrée à l'école publique, gratuite et laïque, la maternelle en a donc les fins et les missions. Ainsi a-t-elle à remplir une fonction sociale et culturelle en accueillant tous les enfants, quelles que soient leurs origines ; selon une pédagogie adaptée, et sans référence à aucune croyance ni opinion, pour leur permettre d'acquérir les premiers éléments d'une culture universelle qui rassemble les hommes pour une vie libérée des déterminismes extérieurs. Seule cette culture humaniste peut préparer l'esprit à la raison critique

nécessaire à former l'homme libre et le citoyen et les vies individuelles à une vie commune sans exclusive.

- Les enfants n'y sont pas laissés à leur spontanéité mais font de "vrais" apprentissages, ce qui implique que des objectifs, fixés nationalement et repris par les maîtres pour finaliser leurs activités d'enseignement, sont évalués par les maîtres ainsi que par l'État. Si l'évaluation joue un rôle nécessaire de contrôle des apprentissages par le maître pour guider son travail, et par l'institution, elle participe complètement au progrès intellectuel, culturel et psychologique de l'enfant. C'est ce rapport entre objectifs, choix de situations et évaluation, qui constitue la cohérence du travail des enseignants et exige d'eux à la fois compétence et

construction de l'espace et du temps par des critères objectifs et universels, propres au monde social et culturel.

Le rôle du maître est de proposer aux élèves des situations et une aide capables de les faire progresser dans une pensée critique, rationnelle et cultivée.

- Choisir des modalités pédagogiques – des situations, du matériel, une aide, etc. – pour réaliser ces objectifs de façon adaptée aux jeunes enfants, à leurs intérêts et à leurs capacités demande inventivité et compétence auxquelles la psychologie est indispensable.

Ainsi la classe est-elle organisée pour que les enfants puissent être tantôt en petits groupes, où davantage d'individualisation est possible (en "ateliers" et en

"coins"), tantôt en grand groupe (en classe ou en salle de jeu) ; tantôt conduits de façon directive et pas à pas par le maître (comme en situation "magistrale" ou en situation active qui met l'élève en recherche), tantôt laissés à une activité ludique mais réglée par des consignes de départ.

Les coins sont conçus comme des espaces "transitionnels" entre famille et école : en jouant avec des objets familiers, avec et sans l'aide du maître, mais toujours avec objectifs et évaluations, les enfants apprennent à coordonner et adapter des gestes et/ou des paroles ; à dénombrer, à trier ; à comparer des volumes ; à reconnaître des symboles et des figures ; par des jeux symboliques (faire comme si) et d'imitation (faire comme), ils construisent en même temps leur identité et la capacité symbolique.

L'usage régulier de rituels (du matin, de la vie de la classe et de l'école – appel, toilettes, goûter –, etc.) a pour fonction, comme dans toutes les cultures, de sécuriser et d'identifier les enfants comme élèves dans leur groupe-classe, de répéter

des comportements importants pour leur autonomie sans lassitude, tout en effectuant des apprentissages majeurs sur le temps, la langue orale et écrite et le rapport aux autres.

Le jeu (y compris de société) constitue une situation pédagogique privilégiée : le maître en utilise la motivation pour faciliter des apprentissages systématiques et former les élèves à la mise en œuvre de procédures nécessaires à tout apprentissage – se donner et garder le but, choisir une procédure et en changer au besoin, évaluer le résultat et refaire au besoin. Le jeu devient ainsi, avec l'aide systématique et appropriée du maître, un moyen essentiel de devenir un élève tout en gardant l'aspect ludique propre à l'enfance.

L'école maternelle est donc bien une école avec des exigences scolaires, qui rompent avec le particularisme familial de l'enfant au profit de ce qui le fait entrer dans un univers de culture et de vie communes, mais qu'elle a su adapter aux jeunes et très jeunes enfants.

Les moyens spécifiques qu'elle a inventés en font un lieu unique de scolarisation des jeunes enfants, et au-delà des modalités pédagogiques qu'ils représentent, ils constituent un véritable patrimoine culturel qu'il faut sauvegarder comme une invention capable d'offrir aux générations successives la même possibilité d'être humanisées dès la petite enfance par une culture universelle.

Anne-Marie Doly, agrégée de philosophie, enseignant-chercheur honoraire en sciences de l'éducation, DDE



préparation sans lesquelles il n'est "qu'occupationnel". À l'école maternelle, quelle que soit la situation, y compris spontanée comme le déshabillage matinal ou la conduite en salle de jeu, le maître a toujours en tête des objectifs, précisés par des "critères d'évaluation" du type : "Il parvient à défaire ses boutons tout seul" ou "Il arrive à dire « je » dans ses énoncés" ou encore "Il associe deux mots", etc., qu'il ne manquera pas de notifier pour poursuivre son travail et informer les familles du progrès de leur enfant.

Trois objectifs essentiels, transversaux à toutes les activités et significatifs de la "rupture" avec les apprentissages spontanés, sont indispensables à la double entrée dans le monde social et culturel et dans le cursus scolaire :

- la maîtrise de la langue, qui touche à la fois les progrès dans la langue orale, la communication, la prononciation et le respect des règles qui en font une langue "commune" ; dans la langue écrite, la lecture, le geste graphique et la littérature ;
- la socialisation, qui vise le respect de la loi commune et permet à la fois le "vivre ensemble" et la construction de l'autonomie ;
- la maîtrise de son corps, qui recouvre le progrès dans les gestes moteurs et l'habileté, dans l'expression non verbale et la connaissance du corps.

- D'autres objectifs sont aussi développés qui concernent les mathématiques (le nombre, la figure, la notion de problème) ; les sciences (avec en particulier la formation à ce que Bachelard appelle "l'esprit scientifique", capable de cette distanciation du réel nécessaire à le problématiser, à raisonner et à en construire la connaissance) et, de façon plus transversale, la



Du 29 juin au 1^{er} juillet 2011, le Palais des congrès-Opéra de Vichy accueillera le 84^e colloque national de l'Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques (AGEEM) et c'est un retour aux sources pour cette association qui a vu le jour en 1921 à Cusset.

Autour du thème : "À l'école maternelle, c'est le corps d'abord !", cet événement sera pour les congressistes venus de toute la France l'occasion de se documenter, de réfléchir et de confronter des points de vue autour de la question du corps dans l'école et au sein de l'école maternelle. Quelle place accordons-nous aujourd'hui au corps dans la vie de la classe et dans la conception des apprentissages ? L'enseignant a-t-il toujours conscience des messages que véhicule son propre corps dans la salle de classe, dans la cour de récréation ? Voilà quelques-unes des nombreuses problématiques rassemblées dans le guide de réflexion.

Le colloque s'appuiera également sur des interventions et des communications quotidiennes ainsi que sur plus de soixante expositions pédagogiques réalisées tout au long de cette année scolaire.

Par ailleurs, un espace sera réservé aux éditeurs qui présenteront leurs dernières publications.

Pour la première fois, l'AGEEM s'est associée avec la revue EPS qui propose sur son site Internet www.revue-eps.com une sélection d'articles sur le sujet.

Pour en savoir plus sur cet événement, chacun peut également consulter le site de l'AGEEM 03 : <http://pedago.ac-clermont.fr/>

ICI & LÀ

● Trois ministres de trop

Les commentateurs ont fait état du nombre (difficile à vérifier) des spectateurs assistant à la béatification de Jean-Paul II. En tout état de cause et de calculs difficiles à faire, nous ne pourrions que déplorer la présence de trois ministres de la République (laïque) : M. Fillon, Premier ministre, M. Juppé, ministre des Affaires étrangères et M. Guéant, ministre de l'Intérieur et ministre des Cultes.

● Bon anniversaire

Une commémoration peut en cacher une autre. Toute la presse célèbre aujourd'hui le souvenir du 10 mai 1981 et (re)trace le portrait très nuancé du héros du jour.

Mais qui se souvient encore de l'immense rassemblement au Bourget, le 9 mai 1982. Ce jour-là, le peuple laïque venait rappeler à François Mitterrand la promesse faite d'un grand service public laïque d'éducation.

L'abandon de cette promesse a ouvert la voie des compromis dont l'école et la laïcité se trouvent aujourd'hui menacées.

● Débat sur la laïcité : mauvaises mesures et coups d'épée dans l'eau

Après des semaines de polémiques et dans un climat délétère, le débat de l'UMP sur la laïcité a débouché sur vingt-six "propositions".

Plusieurs points sont à critiquer. D'une part, les mesures présentées comme garantissant la "liberté religieuse" s'apparentent pour plusieurs d'entre elles à des mesures de contrôle, notamment dans les entreprises, plus qu'à des mesures de liberté. Les prises de position sur les collaborateurs occasionnels du service public ou sur le libre choix de son médecin traitant tendent à aller au-delà de la législation existante. D'autre part, des questions fondamentales comme celles des modalités du financement public des établissements d'enseignement privé et du régime des cultes d'Alsace et de Moselle ont été totalement évacuées. Enfin, les quelques propositions intéressantes ne sont pas nouvelles. Il est ironique de noter qu'un grand nombre de solutions concrètes existent déjà dans les textes, dans des domaines comme les milieux hospitaliers et les restaurations collectives.

Alors même qu'une majorité de Français a critiqué la tenue d'un tel débat, ces propositions reflètent bien la volonté d'instrumentalisation de la laïcité en mettant sur le même plan la laïcité et la liberté religieuse. Il faut rappeler que la laïcité assure la liberté de conscience, celle des citoyens, celle des croyants comme celle des athées et des agnostiques ; elle garantit le libre exercice des cultes aux seules restrictions de l'ordre public et donc l'égalité en droits des citoyens et la séparation des Églises et de l'État.

● Encore un cadeau à l'enseignement privé

Carle en rêvait, Fillon l'a fait ! Le Premier ministre vient d'établir un accord avec l'enseignement catholique prévoyant de lui céder 4 millions d'euros du budget de l'Éducation nationale, ce qui va permettre l'embauche de 200 professeurs de plus par les écoles privées. Dans un contexte où l'école de la République se voit régulièrement spoliée de ses moyens et où le nombre de postes d'enseignants supprimés ne cesse d'augmenter, on ne peut que dénoncer cet accord scandaleux et s'indigner de ce nouvel affront fait à une école publique déjà en souffrance.

Avec les DDEN

L'École publique est en grand danger : rejoignez-nous !

L'article L. 141-1 du Code de l'éducation rappelle fort opportunément la Constitution en précisant que "l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État". Malheureusement, on ne cite pas, à tort, l'enseignement public dans les fonctions régaliennes de l'État.

Lors de la mise en place de l'école républicaine, laïque et gratuite à la fin du XIX^e siècle, les pouvoirs publics ont ressenti la nécessité d'avoir des acteurs observateurs bénévoles, issus de la société civile, nommés par les instances de l'Éducation nationale, exerçant une mission d'inspection, pour veiller à l'installation dans de bonnes conditions de cette école républicaine, garante de l'avenir de la nation.

La mission de ces délégués a été explicitée, en dernier lieu, par un décret de janvier 1986 repris dans le Code de l'éducation.

Le délégué a en charge la sécurité et le confort tant matériel qu'intellectuel de l'enfant dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

La fonction des délégués s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles.

Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence. Les travaux des élèves peuvent lui être présentés. Mais il ne formule pas d'appréciation sur les méthodes et sur l'organisation pédagogique de l'école.

Membres à part entière des conseils d'écoles, les DDEN peuvent y présenter des observations, demander

l'inscription de questions à l'ordre du jour. Ils adressent leurs rapports aux autorités locales, maires, conseillers généraux, inspecteurs de l'Éducation nationale, sous-préfets, inspecteurs d'académie, préfets. Les délégués ont le droit de prendre connaissance et copie en mairie de la liste des enfants d'âge scolaire. Un délégué, nommé par le préfet du département, siège, à titre consultatif, au conseil départemental de l'éducation nationale.

Pendant le XX^e siècle, l'école publique s'est progressivement implantée et renforcée sur le territoire national. On pourrait donc penser que le rôle des délégués est désormais terminé. Il n'en est rien. L'école de la République est en grand danger. La fonction constitutionnelle et régalienne de l'État d'assurer, de prendre en charge, une école publique de qualité pour tous les enfants de la nation tend à être dénaturée par l'irruption de la marchandisation de l'offre scolaire.

Alors que les classes devraient avoir des effectifs plus réduits, ne serait-ce que pour atténuer les difficultés scolaires de certains enfants, on supprime massivement les postes d'enseignants. La formation professionnelle des maîtres va à vau l'eau. Les pouvoirs publics préfèrent voir se développer un enseignement privé qui, outre des financements privés intéressés, bénéficie d'importants financements publics au détriment des besoins nécessaires pour développer une école publique de qualité.

L'institution des DDEN est originale, même si notre rôle est modeste. Les DDEN sont le dernier rempart pour éviter la destruction de l'école républicaine, laïque et gratuite. Des institutions telles que la nôtre

devraient d'ailleurs exister dans toutes les administrations régaliennes.

Plus nous serons nombreux, plus nos messages auront la chance d'être entendus. Chaque école se doit d'avoir une ou un délégué(e) titulaire et une ou un délégué(e) suppléant(e). La situation dans notre département est honorable mais 486 DDEN pour 527 écoles publiques et 39 écoles privées représente un effectif trop juste, trop d'écoles sont privées de DDEN.

Que ceux qui ont à cœur la promotion d'une école publique de qualité viennent nous rejoindre.

Demandez au plus vite une notice de candidature ou prenez-la sur notre site. Il faudra la renvoyer avant fin mai, pour une nomination effective à la rentrée scolaire 2011 ; les fiches reçues après cette date seront examinées au printemps 2012. Adressez-vous à :

Union des DDEN du Puy-de-Dôme

Groupe scolaire Jean-Jaurès

14, rue Albert-Mallet - 63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 92 35 85

dden-ud.63@sfr.fr - <http://udden63.free.fr>

Vous ne serez pas seuls. Les DDEN sont regroupés dans des associations départementales, les unions, constituées pour faciliter l'exercice de nos missions, initier, accompagner, développer avec les enseignants des activités dans l'intérêt des enfants. Ces unions sont elles-mêmes regroupées dans une fédération, interlocutrice du ministère de l'Éducation nationale.

Vous en saurez plus en allant sur le site de la Fédération : www.dden-fed.org

Le bureau des DDEN

Conférence à l'amicale laïque de Saint-Éloy-les-Mines

La Fontaine toujours d'actualité !

Signe de l'intérêt qu'on porte encore au célèbre fabuliste, un public nombreux assistait, samedi 2 avril, à la conférence sur La Fontaine, organisée par l'amicale laïque et présentée par Alain Bandiéra, professeur retraité bien connu à Saint-Éloy. Accueillant l'assistance, le président Jean-Pierre Pradier s'est réjoui du succès remporté par les initiatives culturelles de l'amicale laïque et a remercié Alain Bandiéra de sa contribution bénévole à cette manifestation.

Ce dernier affirme d'abord qu'il ne "délivrerait pas un savoir sur La Fontaine" mais qu'il souhaite surtout "témoigner d'un enchantement", enchantement sans doute partagé par tous ceux qui "ont encore une ou plusieurs fables dans la mémoire" et qui prend sa source dans les écoles de notre enfance. Mais la postérité de l'écrivain, sa renommée



qui s'étend à tous les pays d'Europe et dans le monde entier, tiennent autant au génie de ses fables qu'à la cargaison d'illustrations que chaque publication de l'œuvre a suscitée. On ne compte pas moins de sept cents illustrateurs depuis les vignettes de Chauveau qui ont illustré la première édition de 1668.

Les illustrations des fables ont servi bien des causes, des plus frivoles (l'uti-

lisation publicitaire) aux plus graves (les références à l'histoire, l'illustration d'une morale) ; chaque image nouvelle inscrit la fable dans une époque nouvelle, un monde nouveau, auxquels elle adapte ses propos et ses leçons. C'est ainsi qu'une édition de 1939, intitulée "Les fables et Hitler", présente une dizaine de fables avec Hitler comme personnage, dans des situations dénonçant ses méfaits (le loup Hitler, par exemple, dévorant l'agneau Pologne).

À propos de la fable "Le renard et les raisins", Alain Bandiéra examine quelques-unes des nombreuses images qui ont illustré la fable depuis trois siècles, produites par des dessinateurs ou des peintres prestigieux (dont Chagall) ; il montre alors que l'illustration, tout en conservant sa fonction traditionnelle d'enluminure et d'ornement,

propose chaque fois une lecture nouvelle de la fable, comme si elle traquait inlassablement le mystère du texte.

Voilà pourquoi cette cargaison d'illustrations, au service du génie de La Fontaine, contribue à sa postérité et, garantissant sa modernité, l'inscrit finalement dans l'éternité : "Les fables, conclut Alain Bandiéra, et leurs images n'en finiront jamais d'éclairer la vie des hommes, qu'elle soit personnelle - voire intime - ou collective."

À signaler la contribution de Michel Renaut, lui-même professeur de lettres et artiste peintre, dont une belle toile illustrant "Le renard et les raisins" a obtenu un grand succès auprès du public.

À tous points de vue, cette soirée a donc constitué une belle réussite culturelle locale.

Grille n° 57

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I. Tenter une intervention désintéressée.
- II. Agité. - Recommandée aux malentendants.
- III. Site d'entraînement de la Luftwaffe.
- IV. Des hommes de mesure, voire mesurés.
- V. Réingurgitée. - Incroyant, à l'entendre.
- VI. Soixante. - Fit grandir.
- VII. Digne d'intérêt quand ce n'est pas nazi. - De mère seulement.
- VIII. Sollicite un don... pour se nourrir en Espagne, pour se vêtir en Polynésie. - Appréciation flatteuse pour ce type de devoirs.
- IX. Distinctions.
- X. Un verbe que les prétentieux conjuguent à la forme pronominale.

VERTICALEMENT

1. Des interventions rarement désintéressées.
2. On y fait la fête qu'à moitié. - ... mais pas forcément approuvé.
3. Grelotter.
4. Et on y est encore à l'Eure ! - Ça commence par des jours, ça finit par des lustres.
5. Ressource régulière qu'une situation peut améliorer. - Un vrai poison.

6. Une peau pour faire des ronds. - Pensant, donc...
7. Réussit très brillamment. - Devant devant, c'est ex.
8. Précieux sur le tableau d'un Russe. - Un étalon renversé sur le dos.
9. Pas loin. - Captasse.
10. Mamelouk de l'Empereur.

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 56

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	E	D	O	U	T	A	B	L	E
II	A	V	A	N	C	E	M	E	N	T
III	V	I	G	I	L	A	N	T	O	
IV	A	D	U	L	A		I	T	O	N
V	L	E	E			F	O	E	H	N
VI	E	M		M	U	E	T			E
VII	R	E	C	U		C	I	R	E	R
VIII	A	N	A		T	O	Q	U	E	E
IX	I	T	L		O	N	U		R	N
X	T	S	A	R		D	E	P	O	T

Les bénévoles à Chadieu La peinture sous toutes ses formes

Après un important travail de préparation réalisé par Pascal, en charge de l'entretien à la Fédération, une solide équipe de barbouilleurs a montré toute l'étendue de son talent en blanc, gris clair et gris foncé dans une des salles d'activité du domaine de Chadieu.

Cette journée s'inscrit dans le programme des opérations régulières réalisées sur la structure mise à notre disposition par le syndicat intercommunal de Chadieu.

Elles sont d'ailleurs inscrites dans la convention décennale qui nous lie et dont le dernier renouvellement a eu lieu en juin 2010. Notre équipe de bénévoles sera à nouveau sollicitée pour achever les finitions, nettoyer et fleurir les parterres en attendant l'installation des marabouts pour l'accueil de l'ALSH et de ses cent cinquante enfants cet été.



ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE



Les amis d'Allumette

Il était une fois un dragon qui habitait dans un volcan. Il avait sur le dos des écailles pointues comme des épées. Au bout de sa queue, il avait une flèche. Il avait des dents pointues comme celles des requins et des griffes pointues. Il avait les yeux jaunes. Il s'appelait Allumette.

Un jour, Allumette sort du volcan pour aller se promener. Il va dans la forêt, il fait sombre, très sombre. Il ne voit rien, alors il crache des flammes pour s'éclairer.

Les arbres brûlent, alors les autres arbres avancent vers le dragon pour l'attaquer. Avec leurs mains au bout des branches, ils l'attrapent, ils le battent, ils le griffent, ils le secouent, ils le fracassent. Sa queue est cassée comme celle du lézard.

Allumette a très mal, il pleure. Il met son bout de queue dans sa bouche et il rentre chez lui.

Au fond de son volcan, Allumette est en colère : il jette du feu, la lave coule. Il y a des pierres qui sautent. Le volcan explose.

Une sorcière a entendu le bruit du volcan. Elle arrive sur son balai et elle vole au-dessus du feu.

Elle dit : "Abracadabra ! Amenez-moi les nuages !"

Alors le vent pousse les nuages jusqu'au volcan. La pluie tombe et éteint le feu.

La sorcière se pose dans le volcan à côté du dragon. Elle dit :

"Bonjour Allumette. Est-ce que ça va ?"

"J'ai mal. Les arbres de la forêt des Dangers m'ont cassé la queue. S'il te plaît, tu peux me réparer ma queue ?"

"Oui. Viens avec moi, on va au château du fantôme."

Alors le dragon s'envole et la sorcière monte sur son balai. Ils se posent sur une tour du château. Le fantôme traverse la muraille pour voler vers eux.

La sorcière dit :

"La queue d'Allumette est cassée !"

Le fantôme répond :

"Oub ! oub ! oub !"

Le dragon et la sorcière ne comprennent rien. Rien du tout.

Alors la sorcière jette un sort sur le fantôme pour qu'il ait une voix de petit garçon.

Et le fantôme dit : "Bonjour Allumette. Merci sorcière de m'avoir réparé ma voix. Si tu veux réparer la queue du dragon, il faut tirer très fort sur le bout et la queue repoussera toute seule."

La sorcière répond : "Mais tu n'as pas de main, tu ne peux pas tirer avec moi ! Comment je vais faire toute seule, c'est trop dur ! Il faut trouver des amis."

Alors ils volent tous les trois vers la forêt des Dangers. La sorcière parle aux arbres : "Bonjour mes amis, il faut réparer la queue que vous avez cassée ! Venez tirer avec moi sur la queue d'Allumette !"

Alors les arbres déterrent leurs racines et ils avancent en marchant et en sautant jusqu'au dragon. Après, ils tirent très fort sur sa queue. Et la queue repousse doucement, même le bout de la flèche.

Alors les arbres disent pardon au dragon. Tout le monde est content.

Allumette invite la sorcière, le fantôme et tous les arbres de la forêt pour remercier tout le monde et il promet de ne plus cracher des flammes dans la forêt.

**Classe coopérative scolaire OCCE
École Aimé-Coulandon
à Pontgibaud (moyenne section)**

**Enseignant responsable :
Dominique Cluzel**

PAR ICI LES SORTIES

Concerts spectacles

Sémaphore à Cébazat
• 31 mai à 20 h 30 : Marc Jolivet

Baie des Singes à Cournon
• 2 et 3 juin à 20 h 30 : Jean-Claude Dreyfus interprète Raymond Devos
• 9 et 10 juin à 20 h 30 : Walter joue "Belge et méchant" – Humour
• 18 juin à 17 h : Les enfants des ateliers théâtre du centre de loisirs de Cournon

Athnor à Montluçon
• 19 juin à 15 h : Cirqu'en Bulle

Théâtre

Baie des Singes à Cournon
• 8 juin à 20 h 30 : Troupe de théâtre Les 3 Coups

Danse

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
• 27-28 mai à 20 h 30 : "Souriez, vous êtes confinés" par Les Imparfaites

Athnor à Montluçon
• 24 juin à 21 h : Gala de danse Ville-Gozet "Au bonheur des dames"

Musique

Baie des Singes à Cournon
• 27 mai : Graëme Allwright – Chanson

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd
• 31 mai à 20 h 30 à la Maison de la culture, salle Jean-Cocteau – Direction : Arie van Beek – Piano : Ronald Brautigam – Violon : Amaury Coeytaux
• 17 juin à 20 h 30 à Pierrefort à l'église Saint-Jean-Baptiste – Direction : Jean-Michaël Lavoie – Violon : Amaury Coeytaux

• 18 juin à Loubeyrat – Direction : Jean-Michaël Lavoie – Violon : Amaury Coeytaux
• 24 juin à Issoire à l'abbatiale Saint-Austremon – Direction : Jean-Michaël Lavoie – Piano : Giovanni Bellucci

Athnor à Montluçon
• 7 juin à 20 h 30 : chorale – Rencontres musicales académiques "Les Éléments..."

• 9 juin à 20 h 30 : chorale – Chantons ensemble Écoliers et collégiens
• 11 juin à 20 h 30 : école de danse Isadora "En voyage"

• 18 juin à 20 h : Jeep Guitare "Entre acoustiques et électriques"

Ville de Blanzat
• 21 juin à 20 h 30 : Orchestre régional d'Auvergne – Musique classique

Contacts

Athnor à Montluçon
04 70 08 14 40

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
04 73 36 05 36

Sémaphore à Cébazat
04 73 87 43 43

La Baie des Singes à Cournon
04 73 77 12 12

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd
04 73 14 47 47

Ville de Blanzat
04 73 87 40 40

Manifeste : l'UFOLEP s'engage !

Constatant :

- l'inégal accès des publics à des pratiques sportives, éducatives et culturelles de qualité,
- l'inégalité du traitement médiatique des pratiques sportives, au détriment du sport pour tous,
- les inégalités sociales qui déchirent et handicapent notre société,
- les difficultés du dialogue entre les générations, les groupes culturels ou sociaux,
- la fragilisation des services publics,
- l'évolution de l'organisation territoriale de notre pays,
- les désordres insupportables de la mondialisation de l'économie,
- l'hégémonie des puissances financières sur l'organisation du monde,
- l'impact d'une activité humaine débridée sur une planète finie,

Saluant :

- les sursauts démocratiques des populations en quête de dignité et de justice,
- les ressources de l'éducation et du dialogue civil dans l'émancipation des peuples,

Considérant :

- la place que peut prendre le sport dans le renouveau de la société auquel nous invite le Manifeste de la Ligue,
- le rôle qu'elle a joué dans le développement de la pratique sportive et dans l'animation des territoires,
- les bienfaits d'un sport adapté à la santé, au mieux-vivre ensemble, à l'éducation et à l'enrichissement culturel de ses publics,
- la contribution spécifique qu'elle apporte aux fonctions sociales et éducatives du sport,
- l'état de ses savoir-faire, de ses compétences, de ses ressources humaines,
- la reconnaissance et le rayonnement que lui confèrent ses multiples initiatives de fédération laboratoire,

L'UFOLEP s'engage :

- à faire vivre et partager sa conception d'un sport au service de l'épanouissement des hommes et femmes dans une société plus ouverte, plus juste et plus solidaire,
- à mobiliser et développer ses capacités et ses moyens pour agir en faveur de tous les publics et notamment des plus fragiles et des plus éloignés d'une pratique sportive,
- à cultiver au bénéfice de toutes les générations et de tous les groupes sociaux la double dimension compétitive et sociale de ses activités sportives,
- à contribuer à l'évolution des politiques sportives par l'élaboration concertée et la mise en œuvre partagée de projets sportifs territoriaux,
- à organiser en son sein les solidarités, les mutualisations, les évolutions structurelles susceptibles de soutenir l'ambition de ses projets à tous les niveaux de son organisation,
- à encourager et accompagner les initiatives associatives, les coopérations interfédérales, les partenariats moraux, techniques ou financiers qui pourront contribuer au développement de sa mission,
- à participer par une vitalité associative et des pratiques sportives et culturelles adaptées à l'amélioration du bien-être individuel, au mieux-vivre ensemble, au dialogue entre les cultures et les populations du monde,
- à favoriser l'épanouissement social des individus et leur participation à la construction et à la gestion de leur environnement associatif,
- à permettre à chacun de bénéficier des pratiques sportives ou activités physiques de son choix, dans la seule limite du respect d'une éthique sportive et sociétale compatible avec les valeurs de la citoyenneté et de la laïcité,
- à contribuer par la réflexion, le débat, les échanges à faire évoluer les formes et la place du sport dans l'école, dans notre société et dans les politiques publiques, locales, nationales voire internationales.



27^e Fête du livre jeunesse "Le sou des écoles publiques"

La 27^e édition du salon organisé par l'amicale laïque dite "Le sou des écoles publiques" de Saint-Paul-Trois-Châteaux a une fois de plus tenu toutes ses promesses, drainant des milliers de visiteurs à la rencontre des trente-six auteurs et artistes invités. Débats, spectacles, mises à l'honneur, animations dans les classes et résidences d'artistes font l'originalité du programme.

Deux prix importants sont remis chaque année. Le prix Pitchou récompense un album destiné aux tout-petits. Décerné pour la 15^e fois, il est doté d'une bourse de 1 500 €. Il a, cette année, récompensé *Mercredi* d'Anne Bertier édité chez Mémo. Il a été choisi par un comité de lecture composé de professionnels dans une présélection de dix ouvrages de l'année. Le prix Sésame est de création un peu plus récente. Doté de 800 €, il est choisi

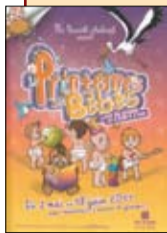
dans une sélection de six ouvrages par les élèves de dix-sept classes de quatrième venant de onze collèges de la Drôme, du Vaucluse et l'Ardèche. Pour être élu, le roman doit remporter les deux tiers des suffrages. Le prix a été octroyé à Xavier-Laurent Petit pour *L'Attrape-rêves* édité à l'École des loisirs. D'autres récompenses sont attribuées à des classes de cycle 2 et de cycle 3 pour des productions et des créations en accord avec le thème du salon 2011 "La métamorphose". C'est dire la part de vivre ensemble que comporte le salon de Saint-Paul ; quand culture pour tous devient malheureusement culture pour chacun, il est sain et reconfortant de voir une amicale laïque porter haut une autre idée du partage culturel.

Contact : www.slj26.com

À quoi sert le théâtre ?

QUOI DE NEUF

DU 2 MAI AU 18 JUIN
Les héros du printemps ?
Ce sont vos enfants !



Le Conseil général du Puy-de-Dôme organise, pour la deuxième année consécutive, le "Printemps des bébés" : deux mois pendant lesquels les enfants de 6 mois à 6 ans sont

invités à s'épanouir autour d'activités artistiques, culturelles et sportives de façon amusante et enrichissante. Ces manifestations sont organisées dans tout le département et même à l'hôpital pour la première fois. Un éventail de rendez-vous littéraires, scientifiques, sportifs, ludiques et artistiques s'offre à eux ainsi qu'aux parents et aux personnes en charge des enfants en bas âge.

De la musique à la poterie, en passant par le sport et la culture, le "Printemps des bébés" est un kaléidoscope d'animations participant au développement sensoriel et à l'épanouissement culturel des plus jeunes. Ils pourront défier leurs copains au tennis de table, exprimer leur créativité en s'improvisant potiers ou encore laisser filer leur imagination en faisant vivre les histoires contées par les compagnies théâtrales : de quoi faire briller les yeux des tout-petits !

Entrée gratuite pour tous (hormis festival "Brindilles" adulte gratuit - enfant : 1 €).

Renseignements :
www.puydedome.fr

Dans son ouvrage intitulé *Théâtres en lutte*, Olivier Neveux raconte la mésaventure survenue au metteur en scène brésilien Augusto Boal à la fin des années 1960 dans un village du Nordeste brésilien. Alors qu'il venait de jouer un spectacle aux allures militantes, il est interpellé par un paysan qui lui demande ainsi qu'à ses camarades de les accompagner, lui et d'autres, pour chasser avec leurs fusils un gros propriétaire foncier. "Mais les fusils ne sont que des fusils de théâtre" répondirent les acteurs ! Qu'importe, on leur en donnera de vrais avec leurs munitions. Mais les artistes ne savent pas tirer ! Alors le paysan de conclure : "Maintenant j'ai bien compris votre sincérité esthéticiste : ce sang que l'on doit verser, c'est le nôtre et surtout pas le vôtre !"

C'est également Olivier Neveux qui rappelle que les compagnies théâtrales qui se sont développées en France pendant la "décennie rouge" (1970-80) soit ont eu pour la plupart une existence chaotique avant de disparaître, soit sont entrées dans l'institution culturelle avec à la clé beaucoup de renoncements à leurs engagements originels. Il est vrai que tous les artistes, même les plus engagés (et on n'engage que des domestiques disait Aragon, ensuite on les remercie !) ne sont pas des révolutionnaires. Même Bertolt Brecht et sa théorie d'une représentation du monde qui doit rendre "insolite ce qui est banal, étonnant ce à quoi on est habitué" et qui avertit le spectateur à la fin de la pièce *La Résistible ascension d'Arturo Ui* (1941) : "... Apprenez à voir plutôt que



Notes contradictoires

➤ Serge Tretiakov était un dramaturge et théoricien soviétique. Il fut fusillé en 1939.

➤ Aujourd'hui Olivier Py, homme de gauche autoproclamé, vient d'être remercié de son poste de directeur de l'Odéon.

➤ À Jenine (Cisjordanie), l'acteur israélien Juliano Mer Khamis a été assassiné le 4 avril dernier devant son Théâtre de la Liberté.

➤ En Rhône-Alpes, la compagnie Matador qui parodiait les discours de Sarkozy est menacée de perdre sa subvention...

Le théâtre ne sert à rien mais il dérange parfois et c'est insupportable.

de rester les yeux ronds. Agissez au lieu de bavarder. Voilà ce qui pour un peu aurait dominé le monde !... Le ventre est encore chaud d'où a surgi la bête immonde" reste un théoricien impuissant devant la montée du nazisme et quitte son pays à l'arrivée d'Hitler (1933).

À quoi sert le théâtre ? Que ce soit la catharsis qui "libère des passions", le théâtre satirique, le théâtre critique ou les pièces édifiantes de Racine pour les demoiselles de Saint-Cyr, le théâtre n'a jamais été qu'un exutoire - un "narcotique social" selon Serge Tretiakov -, un divertissement ou une composante de la fête. Et celle-ci reste un processus réactionnaire si elle ne débouche pas sur une transformation fondamentale de la société, pensait Vilar. L'utopie vilarienne précisément qui voulait voir dans le théâtre populaire un brassage de

toutes les couches de la société a débouché sur la gigantesque foire d'Avignon et sur une consommation de spectacles importés par les entreprises et les institutions spécialisées : le public y est composé en majeure partie d'enseignants et d'enseignés, c'est-à-dire d'élèves sous la conduite de leurs professeurs ainsi que d'autres personnes nettement plus âgées. Mais alors, pourquoi continuons-nous dans nos associations à pratiquer et faire pratiquer cet art douteux ? Peut-être pour répondre à une demande des usagers et des apprentis comédiens puisqu'il faut croire que le théâtre comme le cinéma représente un "ailleurs" de la vie. La vie est un songe, à moins que ce ne soit l'inverse et que le songe ne résolve les problèmes de la vie. On est très loin de Brecht, de l'acteur conscient ou du "spect-acteur" critique prêt à intervenir dans le "théâtre forum" d'Augusto Boal. Mais notre responsabilité d'animateurs de théâtre ne se limite pas à faire apprendre la technique du "comment faire" en oubliant le "pourquoi faire". Nous pensons que la pratique du théâtre peut être pédagogique et humaniste autant qu'artistique ou simplement divertissante et que tel ou tel problème technique ou artistique, tel choix de mise en scène ou de style de jeu fera surgir une réflexion collective, une mise en commun des énergies et une remise en cause de ce qu'on considérait comme acquis ou immuable. Notre action ne sera donc pas vaine ; nous pourrons alors continuer à parler d'éducation populaire.

Marcel Col

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FORUM

La dictature des chiffres

Dans son roman *Le zéro et l'infini*, Arthur Koestler dénonçait une arithmétique implacable au nom de laquelle se fondent les régimes totalitaires et s'exercent les dictatures. Sous un tel régime, l'individu devient le résultat dérisoire d'une opération arbitraire : un million divisé par un million, alors qu'il est un infini, irréductible à quelque opération que ce soit.

C'est bien la politique du chiffre que le gouvernement invoque pour justifier des suppressions considérables de postes d'enseignants au nom d'une rigueur - voire d'une équité - budgétaire que la crise (qui a toujours bon dos) a rendue nécessaire : l'éducation aussi doit subir l'épreuve inévitable de l'appauvrissement. Cet usage du nombre est d'autant plus dangereux qu'il est en apparence irréfutable : deux et deux font quatre, affirme avec certitude tout mathématicien.

Il y a de nombreuses années, sous le gouvernement de Giscard, un député de la majorité au pouvoir affirmait, à l'occasion d'un débat sur l'école, que "l'éducation avait cessé d'être un investissement rentable" : les convictions de la droite n'ont pas changé, qui applique à l'école le même programme d'austérité et de restrictions que souffrent principalement les plus démunis. Ceux qui n'ont plus les moyens de se soigner convenablement, voire de se nourrir et de se loger décemment n'auront pas davantage les moyens de se payer un jardin d'enfants, un répétiteur ou des cours du soir. Un tel système se soldera immanquablement par le sacrifice des élèves en difficulté et la mission de l'école se trouve donc fortement compromise. Luc Châtel affirme de façon éhontée que la réussite des élèves ne dépend pas des moyens mis

en œuvre. L'argument n'est pas neuf. Dénaturant les propos (et les recherches pédagogiques) de Philippe Meirieu, un ministre de droite prétendait, voilà quelque dix ans, qu'une classe à effectif élevé constituait une structure sécurisante pour les élèves timides, moins sollicités que dans un groupe d'apprentissage restreint. Cette conception rudimentaire, et de mauvaise foi, témoigne d'une ignorance totale de la pédagogie différenciée qui préconise, pour favoriser l'apprentissage de tous, la mise en place de structures diversifiées et alternatives.

Les divisions fallacieuses sur lesquelles s'appuie le gouvernement au sujet du taux de natalité et de la diminution des effectifs scolaires relèvent de calculs cyniques qui ne rendent pas compte des réalités et des exigences humaines et pédagogiques. Dans un tract contestant la légitimité des services publics, un candidat sans étiquette aux récentes élections cantonales proclamait "qu'il fallait en finir de réclamer l'ouverture de classes sans élèves". De tels arguments sont évidemment propres à convaincre (voire à susciter) des opinions mal averties, facilement convaincues par l'apparente véracité des chiffres et des calculs.

S'il est vrai qu'il serait peut-être absurde de créer une classe de dix élèves dans un grand centre urbain, il est parfois catastrophique de supprimer une petite école de village à effectif réduit. Au nom d'une rentabilité implacable, on a vu mourir des écoles rurales - dans la forêt landaise par exemple, et bien d'autres régions -, regroupant dans un village des élèves des fermes environnantes dispersées. Et qu'on ne voie pas

là des postures nostalgiques ou romanesques : de telles mesures arrachent de jeunes enfants à leur univers familial, leur infligent des trajets lourds, ajoutent à la fatigue, les exposent aux intempéries et les regroupent dans de grands ensembles où la concentration engendre nécessairement toutes les formes de violences.

Il est vrai que des classes de seconde d'autrefois pouvaient atteindre des effectifs de quarante élèves ; rien de commun pourtant entre ces quarante élèves, produits de sélections successives, issus de milieux favorisés, dont le projet scolaire était déjà un projet de vie, et vingt élèves d'une classe de banlieue où se transportent tous les dysfonctionnements et toutes les révoltes d'une population défavorisée. C'est dans ces classes qu'on envoie aujourd'hui de jeunes professeurs sans formation au risque de les décourager à jamais d'exercer le métier d'enseignant.

"Quand un gouvernement prépare une réaction, déclarait Jean Jaurès, il s'attaque d'abord à ses instituteurs." Nous ne sommes pourtant pas sous un régime totalitaire ; les critiques pleuvent encore à l'encontre du philosophe Badiou qui a osé assimiler le gouvernement de Sarkozy au régime de Pétain. Cependant nos libertés nous sont progressivement comptées, l'école de la République est constamment malmenée, ses maîtres maltraités, et sous la dictature de l'économie et de ses calculs, la cynique équation dénoncée par Arthur Koestler se met surnoisement en place pour justifier l'exercice de toutes les oppressions.

Alain Bandiera

FAL - Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28

E-mail : auvergnelaique@fal63.org

Directeur de publication : Gérard Chanel

Rédacteur en chef : Guy Grand

Secrétaires de rédaction :

Frédéric Rideau, Françoise Manry

Comité de rédaction : Alain Bandiera,

Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Fauchoux,

Bernard Gilliet, Bernard Guillot,

Roland Moulin

Conception/réalisation - Impression : fusilum

04 73 73 25 25

Abonnement 1 an : 16 €

Commission paritaire n° 0411 G 84688

Dépôt légal : mai 2011 - N° 429